



Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour l'hôtel de ville et le clocher de Saint-Michel de Bordeaux (1768-1769)

Philippe Cachau

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), dernier des Mansart, architecte et ingénieur du roi réputé au milieu du XVIII^e siècle, se rendit à deux reprises à Bordeaux, en 1768 et 1769¹. Il venait chercher là les partenaires de sa compagnie de canaux en Espagne². Cette venue fut l'occasion pour lui de renouer avec l'architecture qu'il avait abandonnée au milieu des années 1750 afin de se lancer dans l'ingénierie. Sur les conseils du maréchal duc de Richelieu, il conçut en 1768 un hôtel de ville, qui nous permet de mieux cerner les enjeux du projet pour la ville ainsi que pour sa carrière. Il lui valut inopinément celui du clocher de Saint-Michel en 1769.

Outre ceux du dernier Mansart à Bordeaux, cet article est l'occasion d'évoquer les projets méconnus d'Ange-Jacques Gabriel (1698-1782), premier architecte du roi, et de Jacques-Germain Soufflot (1713-1780), son confrère de l'Académie royale d'architecture, demeurés inédits jusqu'ici³.

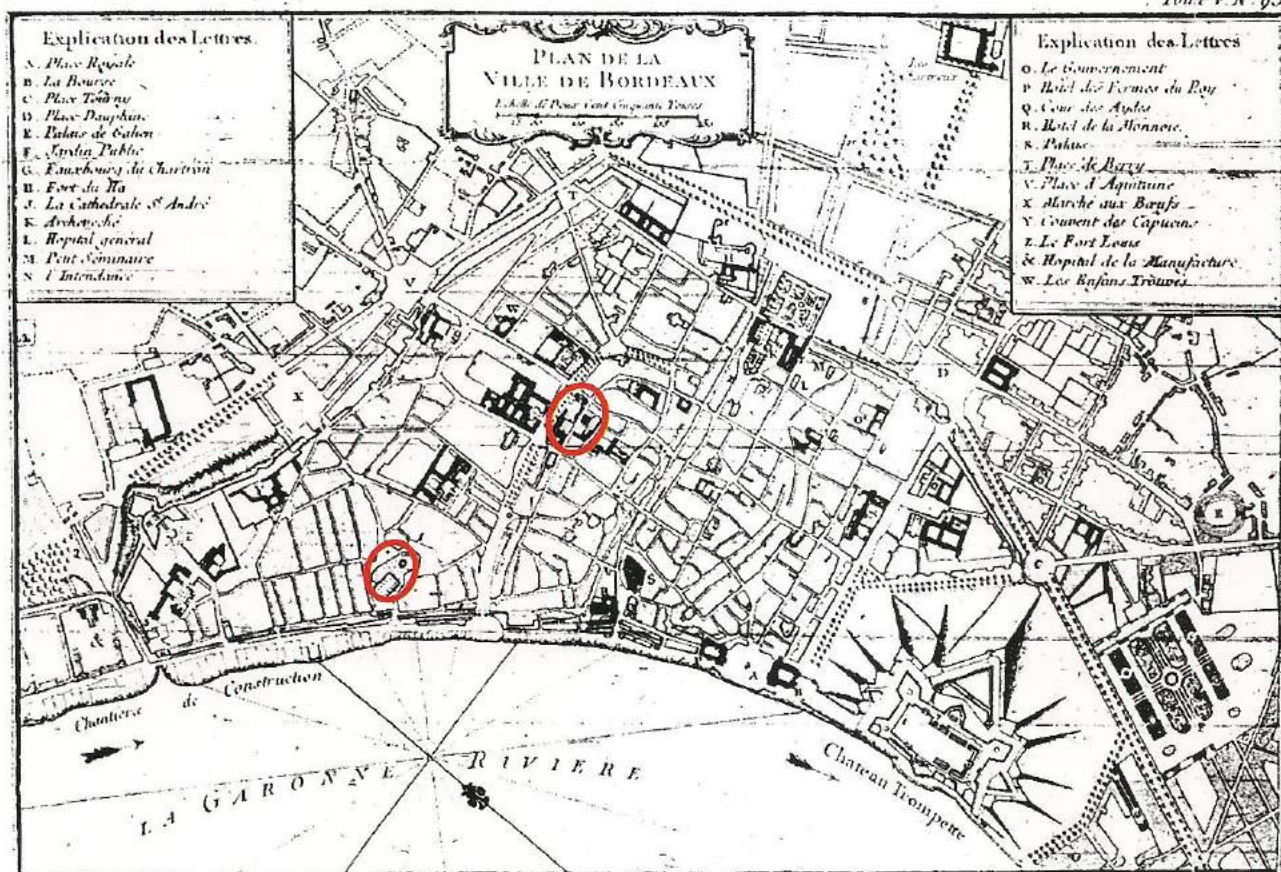
Genèse du projet de l'hôtel de ville de Bordeaux au XVIII^e siècle

Depuis 1752, la reconstruction de l'hôtel de ville était, bien avant le Grand Théâtre, le principal projet urbain de la capitale de la Guyenne. Elle entendait rivaliser avec ceux de cités comme Paris, Rouen, Marseille, Toulouse, Nancy ou Strasbourg⁴...

L'hôtel de ville formait alors un ensemble hétéroclite, en très mauvais état, situé sur un vaste terrain rectangulaire adossé aux murailles sud de la ville et qui buttait là sur les fossés de l'enceinte extérieure, devenus Cours Victor Hugo. Il était délimité au nord par la rue de Guienne, à l'est par la rue Saint-James et la porte de la Grosse Cloche, à l'ouest par la rue du Cahernan (actuelle rue Sainte-Catherine). La disposition du vieil hôtel de ville, avec ses cours et jardin, est visible sur le plan de la cité dressé en 1754 par Santin et Mirail, gravé par Lattré en 1755 (fig. 1).

Il était établi là depuis le XII^e siècle pour les uns, le XIII^e pour d'autres⁵. Les jurats confièrent le projet à André Portier (1702-1770), architecte favori de l'intendant Tourny, ancien

1. Sur la vie et la carrière de l'architecte, cf. Cachau, 2004 (3 tomes), nos articles en ligne et notre ouvrage, à paraître : *Les Mansart. Trois générations de génies de l'architecture*. Les projets bordelais sont évoqués dans notre thèse, 2004, t. II, p. 1295-1301.
2. Canaux sur l'Ebre et le Manzanarès. Sur ces projets, cf. Cachau, 2015b.
3. Ces projets ne figurent pas dans les dernières monographies de ces architectes : Pérouse de Montclos, 2004 ; 2012. Ils ne sont pas non plus évoqués dans les annales du colloque tenu à Paris en 2013 : Ollagnier et Rabreau dir., 2015.
4. Ce thème récurrent de l'architecture civile des XVII^e-XVIII^e siècles a été abondamment traité. Cf. notamment Gady – Pérouse de Montclos, 2005 et Salanagne, 2015. Sur l'hôtel de ville de Bordeaux au XVIII^e, cf. Lamothe, 1851 ; Michelot, 1924 ; Pariset, 1978 ; Deshairs, s.d., pl. 1-10.
5. Cf. Lamothe, 1851, p. 5 et Deshairs, s.d., pl. 1.



Ce Plan a été dressé avec exactitude d'après celui levé par les ordres de M. de Pons Intendant de la Généralité en 1754.

Fig. 1. - Santin, Mirail et Latrè : Bordeaux au milieu du XVIII^e siècle ; emplacements de l'hôtel de ville et de Saint-Michel cerclés de rouge (Paris, B.N.F., Est., Va 33, H 123 456, 1755).

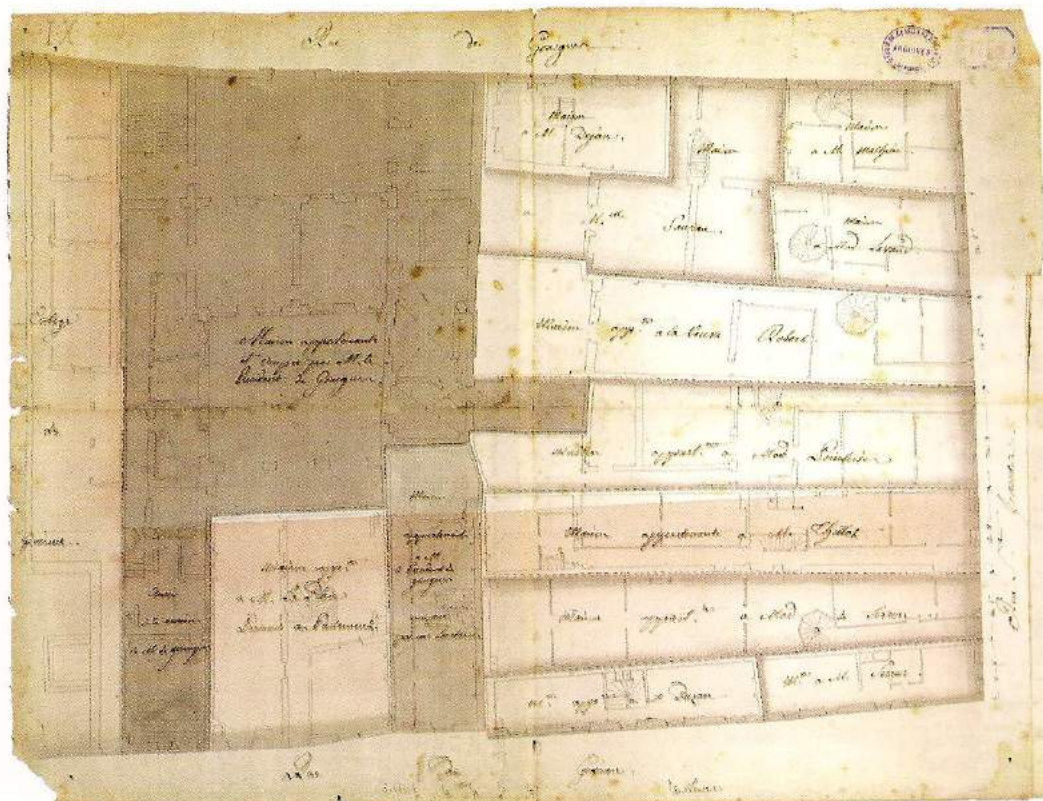


Fig. 2. - Plan des maisons et hôtels mitoyens du collège de Guyenne face à l'hôtel de ville (A.M.Bx, IX A 23, milieu XVIII^e).

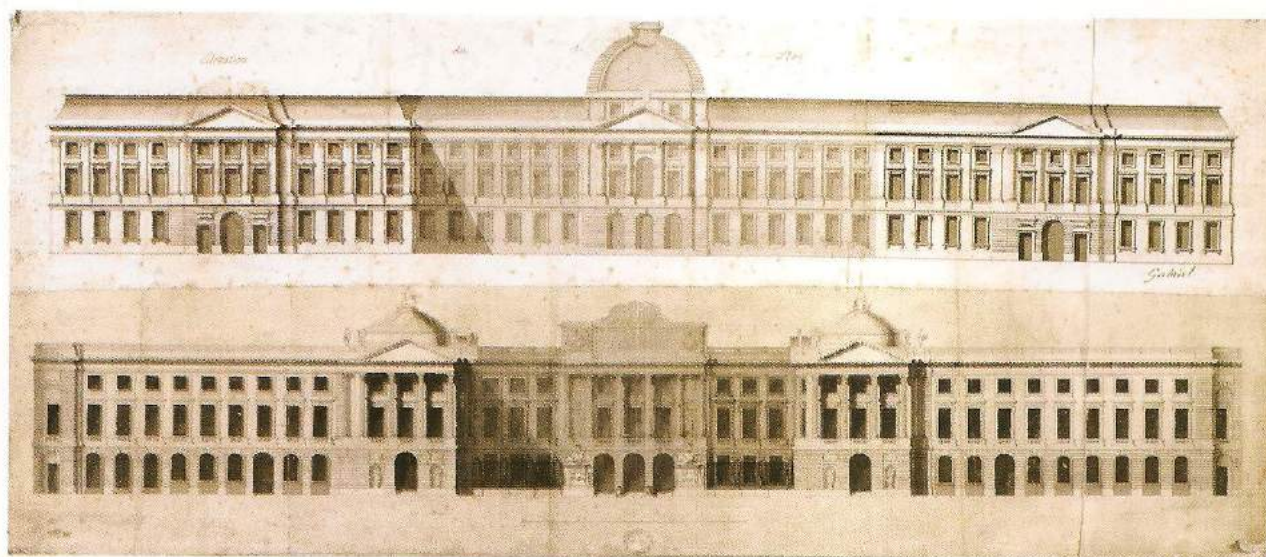


Fig. 3. - Élévations des projets d'Ange-Jacques Gabriel (en haut) et de Jacques-Germain Soufflot (en bas) (Bordeaux, Archives municipales, Fi indéterminé 279, milieu XVIIIe).

collaborateur de Jacques V Gabriel, qui supervisait les travaux de la place Louis XV (de la Bourse). Il dressa aussitôt les plans, élévations et devis. En mai et septembre 1753, deux procès-verbaux constatèrent la vétusté des bâtiments qui avaient subi trois incendies consécutifs en moins d'un siècle (1658, 1699 et 1746). Par délibération du 11 décembre 1753, les jurats sollicitèrent de Tourny l'autorisation de reconstruire l'hôtel de ville ainsi que le collège de Guyenne voisin, situé de l'autre côté de la rue du même nom, qui voisinait avec l'hôtel du président de Gourgue et qui faisait office d'annexe (fig. 2) ⁶.

L'intendant obtint l'autorisation du roi par arrêt du conseil du 23 septembre 1755. Cet arrêt précisait que les plans et devis estimatifs seraient faits double par Portier, *architecte chargé de la conduite et direction de la Place royale de la même ville* (sic) et qu'ils seraient approuvés par l'intendant, le commissaire de la généralité de Bordeaux et les jurats. Tout semblait en bonne voie lorsque, dans la nuit du 28 au 29 décembre 1755, éclata un nouvel incendie – le quatrième en moins d'un siècle – qui détruisit la salle de spectacle de la ville, les archives du greffe et du notaire de la communauté, les logements des officiers, les combles de la Grosse Cloche, beffroi de l'hôtel de ville, et sa paroisse, l'église Saint-Eloi.

C'est ainsi que le théâtre – construit en 1735 par Montégut, architecte de la ville, dans les jardins près les fossés est de l'hôtel de ville – vint concurrencer progressivement le projet de l'hôtel

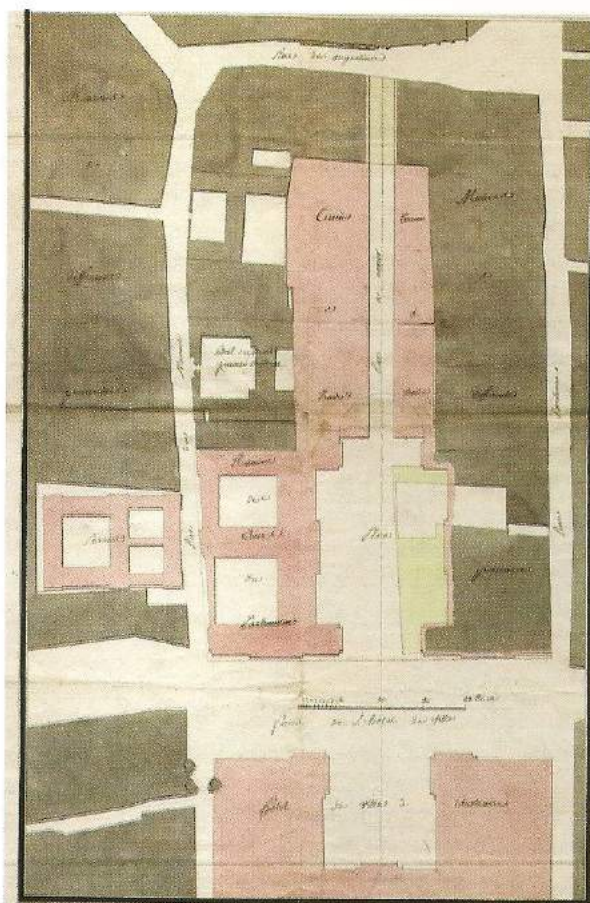


Fig. 4. - Jacques-Germain Soufflot (?) : plan général du nouvel hôtel de ville (en bas), de la place en vis-à-vis et son artère (A.M.Bx, IX A 24, milieu XVIIIe).

6. Cf. Pariset, 1978 et A.M.Bx, DD 27e.

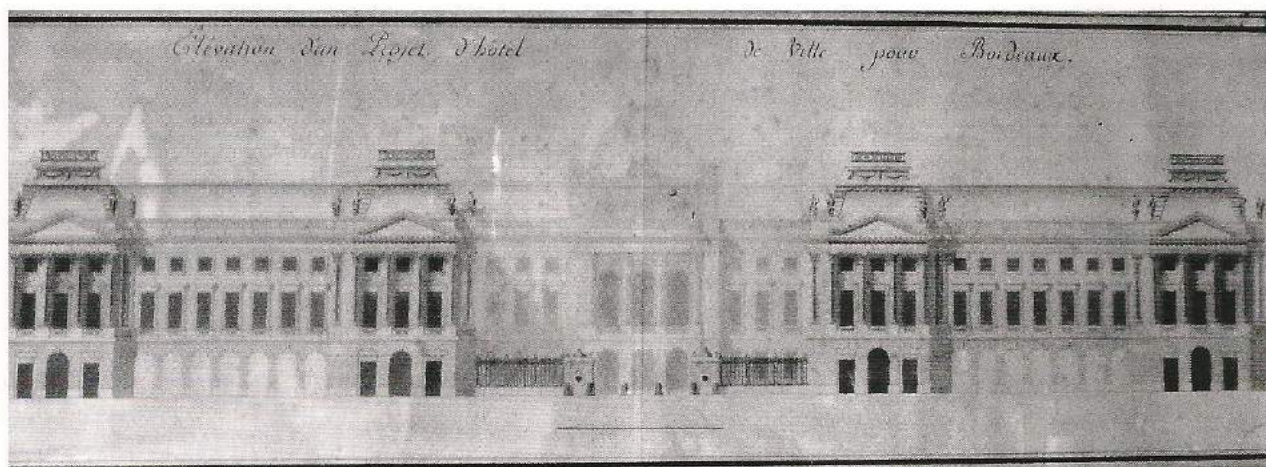


Fig. 5. - Richard-François Bonfin : élévation du projet de l'hôtel de ville (SAB, milieu XVIIIe).

de ville, surtout lorsque le duc de Richelieu, devenu gouverneur de la province en 1755, décida de se saisir du problème. Tourny était néanmoins déterminé à donner à Bordeaux une façade digne sur le nouveau Cours⁷.

En 1758, le projet de Portier ne convenait plus. L'architecte du roi Jacques-Germain Soufflot (1713-1780) soumit, le 1^{er} août, à l'Académie royale d'architecture, un projet pour l'hôtel de ville avec ceux d'une salle de spectacle et du collège de Guyenne (fig. 3 et 4). Ce projet suivait de peu celui établi par Ange-Jacques Gabriel (1698-1782) (fig. 3), qui avait été approuvé par l'Académie. Pierre-Louis Moreau (1727-1794), dit Moreau Desproux, fut commis en avril 1759 pour soumettre aux jurats les projets de Gabriel et de Soufflot, son dernier maître⁸. Ils furent copiés en fin d'année, sur ordre de Tourny fils, en double exemplaire par Richard-François Bonfin (1730-1814), architecte-ingénieur de la ville depuis 1747, qui reçut 600 livres à cet effet, le 3 novembre. Mais la gestion catastrophique des finances de la ville par les jurats ne permit pas de donner suite à ces projets, ainsi qu'à la demande d'emprunt faite auprès de l'intendant⁹.

Le projet de l'hôtel de ville refit surface neuf ans plus tard lorsque, le 16 décembre 1768, les jurats adoptèrent finalement le projet de Soufflot, après approbation, début novembre, du vicomte de Noé, maire de Bordeaux, et du maréchal duc de Richelieu qui avaient trouvé, tous deux, les plans *beaux et convenables*¹⁰. Plans qui furent retournés à Soufflot à la fin du mois. Toutefois, la distribution et les communications ayant été jugées peu satisfaisantes, les jurats invitèrent Bonfin à réexaminer le plan de l'architecte. Ils lui confièrent ainsi en 1769, pour plus de commodité, son agrandissement, manière de montrer qu'il ne s'agissait pas complètement d'un projet parisien.

En août 1769, l'assemblée des Cent-Trente adopta le projet modificatif de Bonfin (fig. 5-6) qui fut envoyé à Bertin, ministre en charge de la province, en vue de son approbation par Louis XV. Soufflot, informé, semble-t-il, de la situation par son confrère Mansart de Sagonne, alors revenu à Paris, s'étonna que Bonfin ne se soit pas conformé totalement à ce qui avait été convenu entre eux. L'architecte de la ville dressa en conséquence de nouveaux plans et un devis définitif en janvier 1770¹¹.

On sait ainsi que les ouvrages devaient couvrir une surface de 2 350 toises carrées et qu'ils se montaient à 1 324 730 livres. Jugé trop onéreux par Bertin, le projet fut finalement réduit et arrêté par lui, le 22 août 1770, puis approuvé par le roi en mars 1771. Les ouvrages pouvaient commencer¹².

7. *Ibid.*

8. Cf. Mondaïn-Monval, 1918, p. 252. Les projets de Soufflot et de Gabriel, reproduits pour la première fois ici, sont conservés aux archives municipales (Fi indéterminé 279), ceux de Portier aux archives départementales (C 1179) et ceux de Bonfin à la Société archéologique de Bordeaux (cf. note 11).

9. Cf. Michelot, 1924, p. 208.

10. A.M.Bx, BB 202, lettre de Trouvé, agent de la ville, aux jurats du 6 novembre 1769. A.M.Bx, BB 131, fol. 106.

11. *Ibid.*, Autre du 25 novembre 1769 et BB 149, registre des délibérations de l'assemblée des Cent-Trente, 1767-1772. L'élévation du projet de Bonfin, conservée à la Société archéologique de Bordeaux, a été identifiée et publiée par François-Georges Pariset en 1973, cat. expo., p. 94-97, n° 128 et 1978, p. 194-195. Mansart de Sagonne avait emporté une copie du plan de Bonfin afin d'informer son confrère Soufflot des corrections apportées par l'architecte de la ville à son projet (cf. note 20 et *infra*). Sur Bonfin, cf. note 22.

12. Cf. Pariset, 1978, p. 193 et 196.

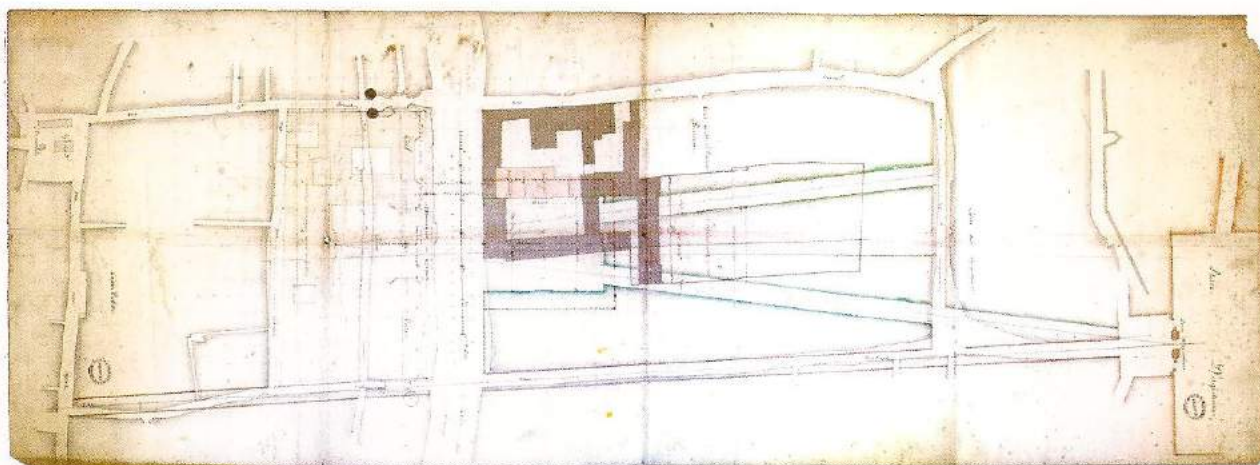


Fig. 6. - Richard-François Bonfin (?) : plan général des ancien et nouvel hôtels de ville avec place et artères en V en vis-à-vis (A.M.Bx, IX A 30, milieu XVIIIe).

Dès novembre 1770, on avait adjugé la démolition de la vieille enceinte de la ville. Le 20 mars 1771, les fondations étaient attribuées au maître architecte Chalifour. Le 28 avril 1773, la ville fut autorisée par lettres patentes du roi à emprunter 600 000 livres auprès de banquiers génois. Elle arrêta, en octobre suivant, la démolition d'une partie des anciens bâtiments. La dépense se montait en 1774 à 446 336 livres, auxquelles s'ajoutaient les 20 000 livres annuelles de l'emprunt¹³.

Parallèlement à la reconstruction de l'hôtel de ville, il fut question de rebâtir le théâtre, établi depuis 1760 dans une salle provisoire à l'entrée de la rue de la Corderie, près la place Dauphine, et qui servira jusqu'en 1790. Le duc de Richelieu (fig. 7) ayant constaté la grande fréquentation de l'endroit, décida en novembre 1760 d'en confier la direction à une société par actions¹⁴. En tant que premier gentilhomme de la chambre du roi, avec les ducs de Duras et d'Aumont, il avait la haute main sur les spectacles du royaume, spécialement sur ceux de l'Académie royale de musique et de la Comédie française.

Ce théâtre, aux capacités limitées, avait une rentabilité relative. Richelieu, qui figurait parmi les opulents mécènes du temps et souhaitait servir, pour sa gloire personnelle, l'embellissement de la ville, décida en 1769 de bâtir avec ses amis un somptueux édifice sur le glacis du Château-Trompette. Le financement reposait là aussi sur un emprunt contracté auprès de banquiers génois, ainsi que sur une augmentation temporaire de la fiscalité locale. Ce projet d'envergure, qui suscita une compétition nationale entre de nombreux architectes, dont ceux du roi (Gabriel, Peyre, De Wailly, Poyet, Moreau, Ledoux...), fut finalement confié en mai 1773 à Victor Louis, architecte de Richelieu. Les projets de l'hôtel de ville et du théâtre entraient alors en concurrence.



Fig. 7. - Louis Tocqué : Louis-François-Armand du Vignerot du Plessis, duc de Richelieu (Tours, musée des Beaux-Arts, fin du XVIIIe siècle).

13. A.M.Bx, D01 27e. Michelot, 1924, p. 248-250 et Pariset, 1978, p. 193-198.

14. Cf. Bernardan, 1803, p. 183.

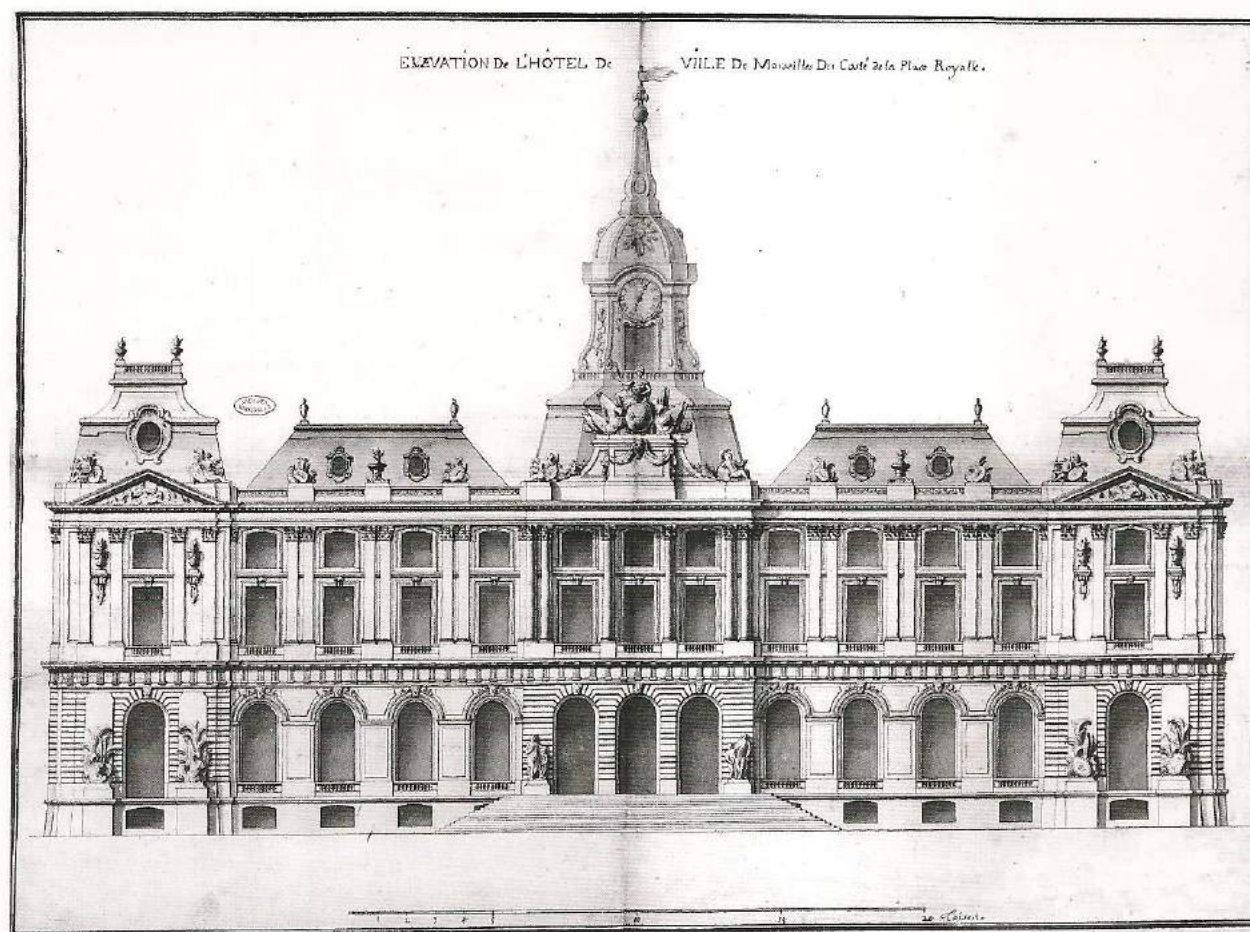


Fig. 8. - Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : élévation du dernier projet de l'hôtel de ville de Marseille sur la place royale (A.N., cartes et plans, H¹ 1320, n° 70, 1752).

Les fonds étant limités et Richelieu ayant des intérêts dans l'affaire du Grand Théâtre, le projet de l'hôtel de ville se vit donc éclipsé. Une délibération de la jurade du 18 juillet 1774 décida en effet d'affecter l'emprunt destiné à ce dernier au théâtre. Victor Louis confia aussitôt la direction des ouvrages à Bonfin¹⁵.

Toutefois, au sein du corps de ville, certains ne se résignaient pas à cette décision et, contre toute attente, on réalisa les fondations de l'hôtel de ville jusqu'en 1778, date à laquelle le projet de reconstruction fut définitivement abandonné¹⁶. Comme à Rouen, sa réalisation n'avait pas dépassé le stade des fondations. L'hôtel de ville fut installé en 1790 dans l'ancien collège de la Madeleine situé en vis-à-vis. En 1800, les anciens terrains et ceux du collège de Guyenne furent dégagés pour installer le grand marché de Bordeaux. Comme le rapporte fort justement François-Georges Pariset : « l'hôtel de ville a été tué par le Grand Théâtre »¹⁷ !

On comprend que, devant l'importance du projet auquel pas moins de cinq architectes avaient participé (Portier, Gabriel, Soufflot, Bousignon et Bonfin) et qui figurait comme le plus emblématique de la ville depuis la place royale en 1739, le dernier Mansart ait cherché à en obtenir la commande, d'autant qu'il pensait avoir obtenu le soutien effectif du duc de Richelieu. Ne s'était-il pas rendu chez lui, à Fronsac, quelque mois plus tôt¹⁸ ? Mansart espérait à travers ce projet, non seulement se refaire une santé financière, mais aussi trouver une compen-

15. Cf. Michelot, 1924, p. 249. Sur le Grand Théâtre, cf. notamment Taillard, 1993 (2001) et Rabreau, 2008.

16. Cf. Deshairs, s.d. et Lamothe, 1851, p. 16-17.

17. Cf. Pariset, 1978, p. 198.

18. Sur sa rencontre avec Richelieu, cf. *infra*. On ne sait rien de Bousignon et son projet.

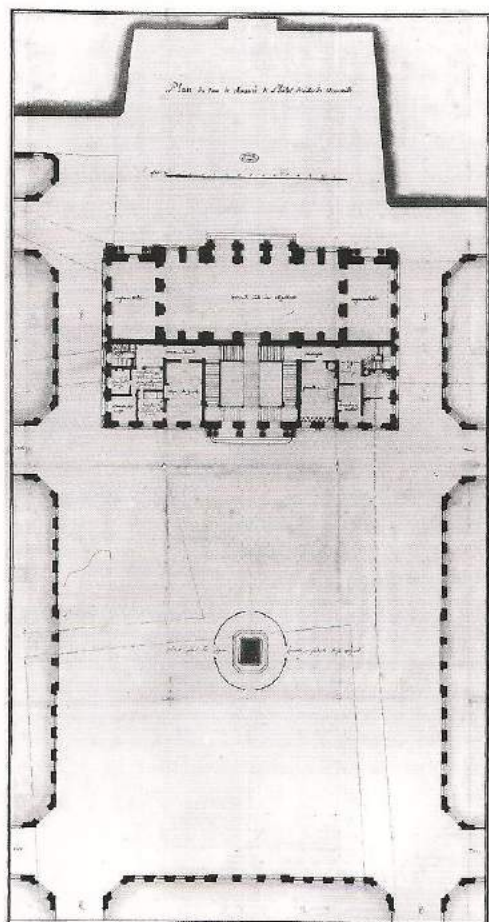


Fig. 9. - Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : plan du second projet de l'hôtel de ville de Marseille et sa place royale (A.N., cartes et plans, H¹ 1320, n° 85, 1748).

sation à l'abandon de son projet d'hôtel de ville et de sa place royale à Marseille, vingt ans plus tôt (fig. 8-9). Il estimait avoir l'expérience suffisante pour se lancer à nouveau sur un des grands thèmes de l'architecture civile, thème qu'il avait longuement médité à Marseille ¹⁹.

Le projet de Mansart de Sagonne (1768)

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne était arrivé à Bordeaux au début de septembre 1768 en compagnie de sa nièce, Madame de Fabas, en vue de constituer la compagnie qui servirait ses projets de canaux en Espagne d'où il venait. Il avait été attiré par l'opulence du commerce de la ville, l'un des principaux ports du royaume. Toutefois, les résultats escomptés



Fig. 10. - Alexandre Roslin : Abel-François Poisson de Vandières, marquis de Marigny (château de Versailles, 1764).

ne furent pas à la hauteur de ses espérances au point qu'il confia au directeur des Bâtiments du roi, le marquis de Marigny (fig. 10), en 1769 : *les personnes de ce pays (sic), outre qu'elles n'aiment pas la nation espagnole, ne sont portées uniquement que pour leur commerce ordinaire* ²⁰.

Face aux difficultés de trouver des partenaires capables de financer ses projets espagnols, Mansart de Sagonne se résolut à élaborer un projet d'hôtel de ville que lui avait réclamé, dit-il,

19. Sur les projets de Mansart de Sagonne pour l'hôtel de ville et la place royale de Marseille de 1748 à 1752, cf. Cachau, 1996 et 2015.

20. A.N., O¹ 1911², n° 72, lettre du 27 mars 1769 (publiée avec la réponse de Marigny par Mondain-Monval, 1918, p. 252). Dans une lettre du 24 septembre 1769 à son chargé d'affaires parisien, Mansart prétend être arrivé dans la ville 17 jours après son départ de Madrid (Arch. nat., T 1168³).

son entourage. Il exposa en effet à Marigny qu' à peine y suis-je arrivé [à Bordeaux] que l'on m'a prié de faire les projets pour l'hôtel de ville de cette capitale de la Guyenne, ce que j'ay d'autant plus volontiers accepté que j'ay pensé que cela pouvait me procurer les moyens de faire plus aisément une compagnie en cet endroit. Mais, précise-t-il, mes idées n'ont point répondu à mon attente quoique, ajoutait-il, ses plans et élévations furent trouvés du goût de tout le monde ²¹.

On lui avait montré les projets des architectes Portier et Gabriel, ainsi que celui de Soufflot bien supérieur, dit-il, aux deux premiers, a n'y avoir pas de comparaison à faire. On lui montra enfin celui de Bonfin, prenant la qualité, dit Mansart d'un ton dédaigneux, d'ingénieur et d'architecte de la ville ²², qui n'était ni plus ni moins que la correction du projet de Soufflot. Et d'ajouter à Marigny : vous sentez, Monsieur, comme je vous ay habillé cet architecte de nouvelle fabrique devant Mess.^{rs} les jurats ²³ que je vois luy être tout acquis ! Dépit par tant d'intrigues et de mesquineries, Mansart de Sagonne avoua qu'il se serait bien donné de garde d'affûter seulement mon crayon, ce procédé n'ayant jamais entré dans ma façon de penser ²⁴.

Il conserva donc son projet, ainsi que la copie de celui de Bonfin remise par Pierre-Antoine d'Arche ²⁵, un des jurats de la ville, comme nous le verrons. Il souhaitait les montrer tant à Marigny qu'à Soufflot et à Richelieu qui m'a dit les attendre pour les voir, et les faire voir au Roy. Il avait pu montrer son projet au marquis de Chapt, un des amis de Marigny, qu'il avait rencontré à Bordeaux chez Jean-Baptiste Daubenton, commissaire général de la marine, et qui lui en avait témoigné beaucoup de contentement. Mansart ne cachait pas que le suffrage du marquis de Chapt ne lui fut point indifférent ²⁶.

Le directeur des Bâtiments du roi se déclarait fort peu surpris de l'attitude des jurats de Bordeaux : *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, dit-il, *qu'on a vu des villes de province après avoir consulté les hommes les plus doués de talents finir par accueillir le projet le plus faible parce qu'il est l'ouvrage d'un concitoyen ou d'un homme qu'on a coutume d'employer*. Il acceptait bien volontiers d'examiner les divers projets dont Mansart lui avait parlé, à commencer par les siens qui ne pouvaient, disait-il, manquer d'après la réputation que vous vous êtes acquis dans la carrière des arts être marqués au bon coin (sic) ²⁷.

L'affaire Richelieu-Mansart de Sagonne

Contrairement à ce qu'il prétendit, le dernier Mansart ne montra jamais son projet d'hôtel de ville aux jurats. On ne sait guère si c'est de sa propre initiative ou de celle de Richelieu

qu'il leur avait proposé. De même, les projets qu'il laissait entendre avoir examiné à la demande des jurats, ne lui avaient été remis que par l'un d'eux pour réaliser le sien ²⁸. Il leur avait adressé en effet, le 19 décembre 1768, un courrier dans lequel il déclarait que, en conséquence des ordres, et à la Requisition de Monsieur le maréchal Duc de Richelieu, il s'était occupé depuis trois mois, soit depuis son arrivée en septembre, a vous faire et dresser le Plan d'un hôtel de ville, capable de répondre a vos hautes et sages idées, ainsi qu'à la beauté de cette ville que l'on peut dire, après la capitale, être une des plus belles et des plus grandes du Royaume, susceptible même, attendu sa

21. Ibid.

22. Richard-François Bonfin (Versailles, 1730 – Bordeaux, 1814). Il avait succédé à son père, à sa mort en 1750, dans les fonctions d'architecte-ingénieur de Bordeaux et de directeur des travaux de la ville. Il fut ainsi l'auteur de nombreux hôtels, édifices religieux et bâtiments publics (hôtel de Listeferne, pont de Brienne, chapelle des Incurables...). Sur cet architecte, cf. Debré-Gillis, 1989.

23. Le corps de ville se compose en 1768-1769, d'un maire : le marquis d'Estrade, puis le vicomte de Noé à partir de septembre 1769 ; d'un lieutenant de maire : le comte de Ségur de Cabanac ; et de six jurats : deux de la noblesse : MM. D'Arche et Duval, écuyers ; de deux avocats issus de la noblesse ou de la bourgeoisie : MM. Bouan et de Brezets ; et deux de la bourgeoisie marchande : MM. Feyer-Latour et Poncet ; d'un procureur-syndic : Tranchère ; et d'un clerc de ville : Chavaillé. L'usage veut un nombre égal de gentilshommes, d'avocats et de bourgeois (cf. *AHG*, II, 1860, p. 424 et A.M.Bx, BB 31).

24. Cf. note 20.

25. Sur ce jurat, cf. note 43.

26. Cf. note 20. Jacques-Gabriel-Louis Chapt de Rastignac, dit le marquis de Chapt, lieutenant au régiment du roi, avait épousé le 30 janvier 1746 Gabrielle d'Aydie de Ribérac (cf. La Chesnaye-Desbois, V, 1864, p. 177). Chaix d'Est-ange nous rappelle que cette maison occupait un rang considérable dans l'aristocratie du centre de la France (IX, 1910, p. 391-397). On comprend, dans ces conditions, que Mansart de Sagonne ait eu besoin de son «suffrage» s'il souhaitait faire aboutir son projet. Originaire d'une famille bourguignonne dont une branche était établie en Poitou et en Saintonge, Jean-Baptiste Daubenton (ou d'Aubenton) était le fils de François-Ambroise Daubenton de Villebois et d'Anne L'Enfant. Né à Paris en 1719, il fut commissaire de la marine à Toulon en 1749, puis commissaire général, le 1^{er} avril 1762. Ordonnateur au département de Bordeaux et de Bayonne, il acheva sa carrière à Rochefort comme intendant de la marine, de 1771 à 1776. A sa retraite en 1776, il devint conseiller d'Etat et mourut à son château de Moray (Charentes-Maritimes), le 30 septembre 1793. Anoblé en 1707, sa famille occupait depuis le XVII^e siècle un rang éminent dans la bourgeoisie de la région (cf. Chaix d'Est-ange, II, 1904, p. 6-7 ; *Dictionnaire de biographie française*, III, 1939, p. 1483-1484). Sur le réseau bordelais de Mansart de Sagonne, cf. *infra*.

27. A.N., O¹ 1911², n° 73, réponse à Mansart de Sagonne du 7 avril 1769. Marigny ne devait guère porter Bonfin et les jurats en estime : le 11 février 1769, soit au moment de notre affaire d'hôtel de ville, ces derniers avaient adressé au duc de Richelieu un courrier dans lequel il réclamait son appui auprès du directeur des Bâtiments dans la désignation de Bonfin à la place d'Antoine Séguy, riche négociant et consul de la bourse de la ville, comme inspecteur des marbres du roi. Marigny opposa une fin de non-recevoir et maintint Séguy dans ses fonctions (A.M.Bx, BB 174, f° 164 et 171).

28. Pierre-Antoine d'Arche en l'occurrence, cf. *infra*.

situation et son Port, des plus grands Embellissements ²⁹. On comprend, dans ces conditions, que Mansart de Sagonne ait souhaité déployer tous ses talents pour voir son projet retenu.

L'architecte avait demandé à rencontrer les jurats pour présenter son projet. Il avait fini, dit-il, *la minute de mon premier Projet et commencé tous les autres en dépendants et accessoires*. Il souhaitait obtenir leur approbation ou, au contraire, se reformer, suivant son expression, *dans le cas ou vos Lumières toujours justes, et sûres y trouveraient quelque chose à redire*, ce qui lui permettrait de poursuivre ses coupes et élévations. Il s'était rendu à trois reprises à l'hôtel de ville mais il ne put les rencontrer tous. Pour appuyer sa démarche, il déploya dans son courrier, en suite de sa signature, la litanie de ses titres et charges : *lieutenant de Roy, 1^{er} ing^r Et architecte ord^{re} de sa majesté, et de son academie Royale, ainsy que 1^{er} ing^r et 1^{er} architecte des Etats, et Province de Bourgogne*.

Fort surpris que Mansart de Sagonne ait osé se réclamer de Richelieu, les jurats s'enquirent de la véracité de ses propos. Ils écrivirent au duc le 31 décembre, joignant à leur courrier, la lettre de l'architecte. Si celle-ci est hélas perdue, nous en connaissons néanmoins approximativement les termes grâce à la lettre-réponse que leur fit Richelieu, de Versailles, le 9 janvier 1769 ³⁰. Quoique brûlée dans l'incendie des archives municipales en 1862, l'essentiel de cette lettre demeure. Richelieu déclarait sèchement n'avoir *donné aucun ordre pour le projet du nouveau plan de l'hôtel de ville* que leur proposait Mansart. Il avait *seulement répondu à la politesse qu'il [lui] avait faite, devant rester quelque tems à Bordeaux*, d'esquisser un plan du bâtiment et lui proposer ses idées qu'il recevrait avec plaisir.

Richelieu considérait l'invitation faite à Mansart de Sagonne comme un *amusement* de sa part, *sans que cela tira à conséquence ny prendre aucun engagement* (sic). Il ajoutait que les jurats devaient *regarder sa démarche comme un effet de son zèle et une envie de vous servir; et point du tout comme un engagement de ma part, ny pour vous*. Un monument aussi *considérable* ne pouvait être en effet entrepris, rappelait-il, *sans que le Roy qui personnellement aime et se connaît parfaitement en batimens ne l'ait agréé et n'ait consulté ses principaux architectes de sorte*, ajoutait-il, *qu'il y a bien encore des préalables avant que tous vos fonds soient prêts, que vous ne soyez déterminés à faire travailler à cet ouvrage...* Ils ne devaient donc retenir de ce que leur avançait Mansart que *ce qu'il pourroit y avoir de mieux (...)* *si vous y trouvez des choses qui vous plaisent*. Par ailleurs, pour Richelieu, il s'agissait d'obtenir des idées et un projet différent de tous ceux qui avaient été présentés jusqu'alors.

Dans cette affaire, François-Georges Pariset a bien perçu l'ambiguïté de Richelieu. Il pointe « l'embarras et la cautèle du gouverneur » et se demande, à juste titre, s'il ne s'est pas engagé plus qu'il ne le dit ? Son attitude est d'autant plus étrange qu'il

demandait à la ville de s'accorder avec Mansart *pour choisir ce qu'il pourroit y avoir de bon* dans son projet. L'architecte s'est trouvé visiblement floué ³¹.

Les liens entre les deux hommes sont bien attestés : Mansart de Sagonne écrit à son chargé d'affaires De George, le 4 octobre 1768, être à Fronsac et ne pas s'être encore ouvert au duc de ses malheurs, attendant le moment propice pour le faire. Il ajoutait que s'il n'avait pas de nouvelles de lui, il était résolu de demander à Richelieu une place dans une de ses voitures pour retourner à Paris. Cela l'obligerait, hélas, à renoncer à se faire des associés à Bordeaux. Nul doute que durant ce séjour, Mansart avait obtenu les belles promesses du duc, promesses qu'il n'était plus en mesure de tenir trois mois plus tard. On sait son goût prononcé pour les arts et l'architecture, goût qu'il partageait avec Louis XV ³². Rappelons que Mansart de Sagonne se trouvait dans l'entourage de Richelieu, non seulement en sa qualité d'architecte du roi, mais aussi en raison de sa parenté avec Philippe, comte de Noailles, son arrière-petit-cousin et neveu du duc ³³.

Suite à sa lettre du 19 décembre, les jurats répondirent à Mansart, le 24 janvier, que, par le *respect infini* qu'ils avaient pour tout ce qui leur était présenté de la part du duc de Richelieu, ainsi que par leur empressement à *prévenir tout ce qui [pouvait] lui être agréable*, ils avaient été amenés à l'informer de sa requête ³⁴. Soucieux de ne pas commettre

29. A.M.Bx, DD 27e (publiée dans Pariset, 1978, p. 199-200).

30. *Ibid.*

31. Cf. Pariset, 1978, p. 200.

32. Cf. Provencal, 1993.

33. A.N., T 1168³. Philippe, comte de Noailles et duc de Mouchy (1715-1794) avait épousé, le 27 novembre 1741, Anne-Claude-Louise d'Arpajon (1724-1794), dame d'honneur de la reine, petite-fille de Catherine-Henriette Hardouin-Mansart (1673-1748), épouse Lebas de Montargis, fille aînée de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708). Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne était le fils adultérin de Jacques Hardouin-Mansart (1677-1762), comte de Sagonne, dernier fils de Jules et frère de Catherine-Henriette (cf. notre généalogie dans Gady, 2010, p. 571). Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis (1696-1788), duc de Richelieu et de Fronsac, était lié aux Noailles à double titre : il avait épousé le 12 février 1711, Anne-Catherine de Noailles (1694-1716), fille de Jean-François, marquis de Noailles, laquelle était aussi la cousine germaine d'Adrien-Maurice (1678-1766), duc de Noailles, père de Philippe. Le duc était ainsi l'oncle par alliance de ce dernier et le cousin par alliance de Mansart de Sagonne (cf. Cachau, 2004, t. I, p. 452-455).

34. A.M.Bx, BB 174, fol. 157. Gouverneur de la Guyenne depuis décembre 1755, Richelieu se comportait en despote redouté, faisant exécuter ses ordres avec une extrême rigueur au point de se faire détester par la bourgeoisie bordelaise qu'il ne ménageait pas. Farouche opposant au Parlement de Bordeaux, il appliqua avec zèle les ordres du roi en vue de sa suppression en 1771. Le temps des intendants, soutenus à Versailles et respectés à Bordeaux, tel le fameux Louis Urbain Aubert de Tourmy (1695-1760), intendant de Guyenne de 1743 à 1757, était bel et bien révolu. À la mort de Louis XV en 1774, Richelieu dut céder son poste à son neveu Philippe de Noailles suivant le souhait de Louis XVI de renouveler toute l'administration royale (cf. Champion, 2014).

d'impairs, ils reprirent mot pour mot les termes employés dans sa lettre du 9 janvier. Ils déclarèrent ainsi à l'architecte, à deux reprises, *qu'il n'y avait rien que de très bon à tendre de [ses] lumières et de sa capacité*, malgré « l'étendue de tous [ses] talents. Ils rendaient néanmoins grâce aux témoignages de votre zèle à vouloir nous servir et de la politesse que vous avez eu de vouloir employer quelques uns de vos moments à développer vos idées pour un plan de notre hôtel de ville. Ils se disaient ainsi fort sensibles à cette honnêteté de sa part. En d'autres termes, ils opposaient poliment une fin de non-recevoir. Les jurats n'examinèrent donc jamais les projets de Mansart de Sagonne pour l'hôtel de ville de Bordeaux.

L'architecte s'en était ouvert entre-temps à Choiseul, le 27 décembre, tandis qu'il attendait toujours l'invitation des jurats. Il avançait que son plan avait *Esté vu de tous les connoisseurs, Et trouvé d'une voix unanime, un chef d'œuvre, surpassant En petit, tout ce que nous avons de plus beau En France* (sic) ! Il avait été présenté, indique-t-il, chez m^r Daubenton un de mes anciens amis ³⁵.

Le projet de Mansart de Sagonne ne put donc figurer parmi les cinq projets examinés par les jurats en décembre 1768 et l'assemblée des Cent Trente en août 1769 ³⁶. Figuraient ceux, on l'a dit, de Portier, de Gabriel, de Soufflot, de Bonfin, ainsi que celui d'un dénommé Bonsignon. Le projet de Mansart pouvait d'autant moins être examiné que l'architecte avait jalousement conservé ses plans dans l'espoir de les faire approuver à Versailles. C'est pourquoi nous ne les connaissons pas. Il avait également emporté avec lui, on l'a vu, une copie du plan de Bonfin qu'il pensait soumettre à Soufflot afin de lui montrer, semble-t-il, ce que l'architecte de la ville avait fait de son beau projet ³⁷.

Sa requête de décembre 1768 tombait en effet au moment où les jurats avaient opté, par délibération du 16 du mois, pour le projet de Soufflot qui devait être revu par Bonfin ³⁸. Dans l'attente de l'approbation définitive du projet par le roi, Mansart de Sagonne pensait avoir toutes ses chances ³⁹.

Lors de l'assemblée générale des Cent Trente, le 19 août 1769, le projet de Soufflot fut écarté pour des raisons de coût et l'on retint celui établi par Bonfin d'après le précédent, conformément à la décision des jurats en décembre 1768. Projet qui fut transmis au plus vite à Bertin afin qu'il le fit approuver par le roi au regard de la vétusté de l'ancien hôtel de ville ⁴⁰.

Mansart de Sagonne, auteur d'un libelle contre le corps de ville ?

Devant l'importance du projet dans le contexte bordelais du moment, et particulièrement vexé des manœuvres employées par les jurats pour confier le projet à Bonfin, après tous les efforts qu'il avait déployés, Mansart de Sagonne aurait participé à la rédaction d'un libelle contre le corps de ville. C'est ce qui ressort de l'information judiciaire qui fut conduite à partir du 22 avril 1769 par Joseph-Barthélémy Durand, conseiller du roi et lieutenant général criminel de la sénéchaussée et du siège présidial de Libourne.

Une plainte fut en effet déposée par les jurats, le 13 du mois, contre les auteurs d'un libelle anonyme dénonçant les turpitudes de la municipalité. Il était intitulé : *Avis Important A Messieurs les maires, lieutenants de maire, jurats, conseillers et notables de la ville de Bordeaux par un citoyen patriotique amy de la vérité et de la probité*. Cette affaire rocambolesque et sensible devait demeurer sans suite ⁴¹.

Mansart de Sagonne avait quitté Bordeaux, le 7 avril 1769 ⁴². Il est possible que les jurats, sachant l'architecte proche de Richelieu, aient attendu son départ pour déposer plainte. Ils déclaraient en effet avoir eu connaissance du libelle dès le 18 mars, sur la dénonciation faite par M. d'Arche, *jurat gentilhomme complaignant* et un des deux représentants de la noblesse dans la jurade, au procureur syndic, le sieur Touchère, lors de la séance de ce jour ⁴³. Il crut de son devoir d'avertir le corps municipal de l'existence du libelle avant sa diffusion dans

35. Paris, Arch. Min. Aff. Etr., correspondance diplomatique, Espagne, 554, f° 268-269. Sur Daubenton, cf. note 26. Mansart le connut à l'occasion du chantier de l'église Saint-Louis de Versailles (1742-1754) sur la place de laquelle se trouvaient alors les bureaux de la Marine (cf. Cachau, 2004, t. I, p. 709-710).

36. Cf. *supra*. Jusqu'à la réforme municipale de 1767, la municipalité disposait de deux assemblées délibérantes : celle des Trente et celle des Cent Trente. Seule cette dernière demeura.

37. Cf. notes 20 et *supra*.

38. Cf. note 10.

39. Cf. note 36.

40. Cf. *supra*.

41. A.D.Gir., 5 B 714 et cf. *infra*. Nous remercions M. Philippe Maffre de la communication de ce document, non signalé dans l'étude de Pariset, 1978, p. 200.

42. Cf. *infra* la lettre d'un clerc de la ville à Trouvé, agent municipal.

43. Cf. note 41. Pierre-Antoine d'Arche, premier jurat pour la noblesse, demeurait sur les fossés des Tanneurs (A.D.Gir., 2 C 181, quittance du 9 septembre 1768 à Françoise Deville). Né en 1718, il avait intégré la jurade, le 2 septembre 1760, après le décès de M. d'Estillac, écuyer (cf. Bernardou, 1803, p. 182). L'*Almanach historique de la province de Guienne* en 1769 mentionne plusieurs membres de la famille dans la magistrature bordelaise. Pierre-Antoine faisait ainsi partie de cette noblesse parlementaire, frondeuse, éprise de l'idéal démocratique des Lumières.

le public⁴⁴. Il devait être répandu, prétendait-il, lors de l'assemblée des Cent Trente du 20 courant, puis auprès de Bertin et de Richelieu. Concerné par les imputations faites dans ce *mémoire* et les conséquences de la diffamation, il estimait pressant d'en instruire la municipalité. Il avait été informé, non par ouï-dire, déclare-t-il, mais par la communication qu'on lui fit.

Selon Pierre-Antoine d'Arche, il s'agissait d'un mémoire de 20-25 pages qui devait être retiré au plus vite des mains de la personne qui le lui avait montré. Il invita les jurats à retrouver le document et à poursuivre en justice leurs auteurs. Sur ces recommandations, ils parvinrent à se procurer deux copies d'écritures différentes⁴⁵. Les jurats soupçonnaient plusieurs rédacteurs dont, pour la première, un certain Joussanne, «commis chés le Sr latour blanquet commissaire aux saisies réelles», et pour la seconde, un certain Duhamel, écuyer, ou un membre de son entourage puisqu'elle comportait une enveloppe à son adresse.

Dans son libelle, l'auteur se déclarait animé par *l'amour du bien public et de se montrer vray et bon citoyen*. Il entendait dénoncer ceux qui *ne tendent qu'à faire fortune au dépens du sang des citoyens, par voyes basses et illicites*⁴⁶. Il insista sur les complicités de Bonfin avec les jurats, invoquant notamment les sommes qu'il avait touchées en sous main pour des projets de construction ou de réparation de bâtiments, publics ou privés, appartenant à la ville, ou l'augmentation de ses gages pour des projets qui lui étaient confiés mais dont les dessins étaient réalisés par de jeunes dessinateurs de son cabinet, payés par la ville. Il dénonçait aussi les journaliers et manœuvres à son service dont certains faisaient office de domestiques.

Il s'étonnait en outre que, depuis huit ans qu'il était au service de la ville, on ne lui avait rien confié d'important. Il dénonçait aussi les détournements de biens et de matériaux par certains jurats, l'adjudication de quelques marchés, ainsi que les dépenses exorbitantes de la Ville⁴⁷. Curieusement, il ne fit aucune allusion précise à l'attitude des jurats envers Bonfin dans le projet de l'hôtel de ville.

Les jurats condamnèrent là *ce que la calomnie a de plus atroce* et qualifièrent le libelle d'*ouvrage d'iniquité* [qui] *n'est que le tissu* (sic) *odieux d'une diffamation flétrissant de toute l'administration passée et présente du corps municipal de Bordeaux*⁴⁸ !

Durant l'information judiciaire, Mansart de Sagonne fut mis nommément en cause par un clerc de la municipalité, resté anonyme, dans une lettre qu'il avait adressée, le 11 avril, à Trouvé, agent de la ville à Paris⁴⁹. Il déclarait que *le Sr Magnonac, ancien commis chassé de l'hôtel de ville et le Sr mansard, qui vouloit faire le plan d'hôtel de ville contre le gré du corps de ville ou du moins qui comptoit le faire payer*

soixante mille livres, [en étaient] les principaux auteurs. Mansart, craignant d'être découvert par l'information qui suivit la plainte des jurats, quitta, dit-il, précipitamment la ville, *vendredi dernier*, soit le 7 avril⁵⁰.

L'architecte, déclare-t-il, croyait trouver dans le corps de ville *une vache à lait pour lui payer des sommes énormes, [et] toutes les chimères de son imagination*. Mansart de Sagonne avait œuvré, selon lui, de concert avec Pierre-Antoine d'Arche qui lui avait fourni le plan de Soufflot en vue de composer le sien⁵¹. Il rappelait comment Mansart avait osé prétendre œuvrer sur les ordres du maréchal de Richelieu. Outre les 60 000 livres d'honoraires réclamées, il espérait, avance-t-il, qu'on lui verserait 40 000 livres annuelles pour son exécution. Mais, indique-t-il, *ses projets ayant échoué par la conduite que nous avons sagement tenue, cet homme a été furieux et s'est livré avec Magnonac, pour se permettre tout contre le corps de ville*.

Dans cette affaire, on se souvient que c'est d'Arche lui-même qui avait révélé l'existence du libelle. Cette révélation suivait la séance municipale de la veille⁵² au cours de laquelle la jurade avait pris connaissance d'une lettre que d'Arche avait adressé au ministre Bertin, le 10 janvier, dans laquelle il mettait clairement en cause l'administration et la bonne gestion des jurats, ainsi que les manquements à leur fonction. Il avait illustré son propos par trois exemples éclatants. Les jurats ripostèrent à cette diatribe en dénonçant, dans un mémoire réponse envoyé au ministre, les propos incriminés. On comprend, dans ces conditions, que d'Arche chercha à éviter les soupçons qui pesaient sur lui en révélant au plus vite l'existence du libelle.

44. A.M.Bx, BB 131, fol. 148.

45. Ils figurent tous deux dans le dossier *Procédure criminel à la requête des maire, lieutenant de maire, jurats et procureur syndic de la communauté de Bordeaux contre les auteurs d'un libelle diffamatoire* (cf. note 41).

46. Le corps municipal passait généralement pour un corps corrompu (cf. *infra*).

47. Cf. *infra* les propos de Jean Marchand.

48. Cf. note 41.

49. A.M.Bx, BB 186 et cf. Pariset, 1978, p. 200.

50. Mansart de Sagonne avait fixé initialement son départ pour Paris entre les 20 et 22 avril afin de soumettre ses projets d'hôtel de ville et de compagnie auprès des ministres concernés (Choiseul, Saint-Florentin), cf. notes 20 et 33. Il est étrange que les jurats aient attendu près d'une semaine pour déposer plainte, un mois après la connaissance des faits (?).

51. Mansart de Sagonne avait reçu celui de ce grand ingénieur de la ville [Bonfin] qui m'a été remis par un de mess^{rs} les jurats gentilhomme, c'est-à-dire le sieur d'Arche. Celui-ci lui avait remis également le projet de Soufflot pour établir la comparaison. On a dit l'admiration de Mansart pour ce dernier (cf. *supra*).

52. Cf. note 44, fol. 140 et suivants.

Dans son information judiciaire du 22 avril, le lieutenant criminel de Libourne recueillit, de son côté, les témoignages de trois individus⁵³. Le premier, Joseph-Gaétan Camargue, peintre, domicilié près de la porte Tourny, paroisse de Puy Paulin, âgé de 42 ans, affirmait que le 3 avril précédent, il s'était rendu dans l'après-midi chez Mansart qui lui demanda si, lui qui connaissait bien l'hôtel de ville, n'avait pas entendu parler d'un mémoire. Camargue répondit par la négative. L'architecte, dit-il, lui mit alors la main sur l'épaule et lui déclara : *alléz, alléz, vous faites bien d'être circonspect vis-à-vis des jurats, mais comme je ne les crains point je sais tout ce qui se passe à l'hôtel de ville*⁵⁴. Sur ce, dit Camargue, entra Jean Marchand, commis aux écritures au bureau de la marine – notre second témoin –, auquel Mansart aurait posé les mêmes questions. Marchand lui aurait répondu qu'il venait de dîner avec l'abbé Teynier qui lui aurait affirmé que lui, Mansart, était l'auteur du mémoire avec l'abbé de La Porte, *féodiste* (sic) de la ville⁵⁵.

Mansart, ajoute Camargue, lui rétorqua qu'il ne connaissait pas ce dernier. Le peintre aurait déclaré alors : *quelle apparence* (sic) *que monsieur l'abbé laporte ait travaillé ce mémoire, Etant attaché à l'hôtel de ville*. L'architecte trouva *plaisant*, dit-il, qu'on le mit ainsi en cause, lui qui ne connaissait pas *tout le détail de l'hôtel de ville*. Il lui demanda s'il avait entendu dire qu'il avait été l'auteur du mémoire, ce à quoi Camargue répondit que non mais il avança aussitôt le nom de Magnonac. Mansart avança que celui-ci connaissait fort bien l'hôtel de ville, en effet. Le ton, prétend Camargue, aurait monté et Mansart aurait déclaré qu'on l'instruisait de tout ce qui se passait à l'hôtel de ville, qu'on lui rendait compte de toutes les délibérations et que le mémoire dont on parlait était celui d'un *homme d'Esprit qui savait ce qu'il faisait*⁵⁶ ! Que, par ailleurs, Paris était instruit de tout avant même que les jurats ne le sachent ! Et, avance encore Camargue, tandis qu'une des personnes présentes chez Mansart de Sagonne déclarait ne pas vouloir pour dix mille écus être l'auteur du mémoire, sa nièce aurait répondu qu'il n'y avait rien à craindre de dire la vérité. Sur ce, cette personne aurait avancé les risques encourus par l'auteur du mémoire et ceux qui y avaient contribué. Mansart, sa nièce et le sieur Villelongue, agent secret de Daubenton, affectèrent, assure-t-il, d'être *fort étonnés*.

Enfin, Camargue affirmait avoir rencontré en janvier 1769 ledit Magnonac, de retour de Paris, qui s'en était pris au dénommé Augant, commis au secrétariat de l'hôtel de ville, son successeur depuis dix ans. Ce dernier lui avait promis la parution sous peu d'écrits contre lui et *d'autres personnes attachées à l'hôtel de ville*.

Le second témoin, Jean Marchand, âgé de 50 ans, domicilié aux Chartrons, paroisse Saint-Rémy, prétendait, quant à lui, que s'étant rendu chez Mansart de Sagonne en février ou en mars

dernier, logé chez le portier du Jardin royal de Bordeaux, le sieur Robin⁵⁷, il trouva l'architecte en compagnie de Magnonac. Les deux hommes, assure-t-il, étaient en train de parler d'un *certain mémoire contre messieurs les jurats de bordeaux*. Ils déclaraient, dit-il, qu'un des anciens jurats avait emporté chez lui une cheminée de marbre de l'hôtel, qu'un autre avait emmené une porte de fer à sa maison de campagne, et surtout qu'il était abondamment question de Bonfin dans ce mémoire.

Enfin, Marchand déposa, qu'ayant croisé l'architecte de la ville sur son lieu de travail, à l'hôtel de la Marine où il avait quelques ouvrages à effectuer dans un appartement, il l'entretint de tout ce qu'il avait entendu dire à son propos chez Mansart. Il lui confia ainsi que Mansart de Sagonne et Magnonac avaient rédigé un mémoire contre le corps de ville dans lequel il était, lui Bonfin, particulièrement maltraité. Il ajoute que ce *mémoire* avait été *mis au net par le S. Villelongue, secrétaire de M. Daubenton*. Marchand avait demandé alors à Bonfin de ne pas révéler son identité après ses révélations. L'architecte de la ville lui promit, dit-il, de faire son possible pour ne pas le compromettre. Mais celui-ci ne tint pas parole et les jurats se rendirent, le 5 avril, à l'hôtel de la Marine afin de réclamer à Lombard, l'un des officiers du bureau de l'hôtel, de faire venir devant lui et les autres officiers, ledit Marchand. Curieusement, les sieurs d'Arche, Latour-Froger et Chavaille étaient absents de la visite. Marchand confessa qu'il finit par révéler le contenu de sa conversation avec Bonfin à un certain Lombard qui s'en alla trouver d'Arche le lendemain afin de prévenir les jurats.

Enfin, le troisième témoin, Jean-Baptiste Constantin Cruy-penning, premier commis de Latour Blanquet, commissaire général aux saisies réelles de Guyenne, âgé de 58 ans, logé rue et paroisse Saint-Rémy, déclarait ne rien savoir du motif de la plainte. Il savait simplement que le prétendu auteur du libelle, le sieur Jousseau, se trouvait souvent en compagnie de Magnonac, qu'il les avait vu ensemble au palais. Le dernier vendredi, vers 11h, près de l'escalier menant au greffe des présentations, mais qu'il ne savait pas s'ils étaient liés d'amitié. Aucun des trois témoins ne déclarait reconnaître l'écriture des deux copies du libelle et de l'enveloppe.

L'affaire devait demeurer sans suite puisqu'il n'en fut plus question dans les différents registres de la ville. Il apparaît ainsi que Mansart de Sagonne aurait profité de l'éviction du

53. Témoignages recueillis dans deux procès-verbaux dont l'un est intitulé *Interdits* (sic) (cf. note 41).

54. Grâce au sieur d'Arche.

55. Féodiste : spécialiste du droit féodal.

56. Soit lui, Mansart, soit D'Arche.

57. Cf. *infra*.

dénommé Magnonac de l'hôtel de ville pour se l'associer dans la rédaction d'un libelle et rassembler autour d'eux différents individus remontés contre les jurats. Par ce libelle, l'architecte du roi souhaitait mettre en évidence les manœuvres et la corruption du corps de ville dont il s'estimait la victime. La façon dont son projet et celui de Soufflot furent éconduits pour porter le choix sur Bonfin, n'était assurément pas digérée. On se souvient, sur ce point, des remarques acerbes faites par Mansart à Marigny. Il était d'autant plus instruit des intrigues des jurats qu'il était en relation constante avec l'un de leurs principaux membres et opposants, Pierre-Antoine d'Arche.

Domiciles et relations de Mansart de Sagonne à Bordeaux

Outre Richelieu et d'Arche, Mansart de Sagonne avait cherché à mettre toutes les chances de son côté en s'infiltrant, outre le corps municipal, dans la bonne société bordelaise. Son sens de l'opportunité lui fit fixer, dans un premier temps, sa résidence chez le sieur de La Plante, sans doute un négociant, établi rue des Ayres face à la maison professe des Jésuites, actuelle paroisse Saint-Paul, soit à proximité immédiate de l'hôtel de ville⁵⁸. Il demeura là jusqu'en décembre 1768, date à laquelle il partit s'installer chez le sieur Robert, *arquebusier sur le port, près le pont de s'jean*⁵⁹.

Revenu à Bordeaux à la mi-février 1769, après un bref séjour à Madrid⁶⁰, il fixa pour adresse *au jardin royal au pavillon du Sr Robin* où il résida jusqu'à son départ pour Paris en avril. Robin était, on l'a vu, le portier du jardin royal⁶¹. Mansart avait choisi à dessein l'endroit puisqu'il figurait comme le lieu de promenade aristocratique par excellence de la ville. Le jardin était réputé en effet comme le rendez-vous de l'aristocratie et de la bourgeoisie bordelaise. Là, se concluaient des marchés, des affaires étaient traitées, des expéditions montées. Des hommes d'affaires, des négociants et des armateurs y organisaient le départ de navires pour les Antilles et y discutaient le prix des marchandises, notamment du vin, faisant de cet espace, actuel parc municipal, une véritable bourse en plein air. Il était donc l'endroit rêvé pour un Mansart qui comptait trouver là les partenaires de sa future compagnie en Espagne⁶².

Parallèlement à cette bourgeoisie affairée, une aristocratie frivole y évoluait. C'est peut-être là que le dernier Mansart fit la connaissance du marquis de Chapt. Il logeait dans un des quatre pavillons reliés par une colonnade qui servait de fond d'architecture au jardin. On sait que le dénommé Robin y était locataire de son logement : il acquitta en effet à la ville, en 1769, 630 livres de loyer pour 3 ans et 6 mois⁶³.

Le projet de clocher de Saint-Michel (1769)

Outre le projet de l'hôtel de ville et la recherche d'associés pour ses projets en Espagne, Mansart de Sagonne profita de son séjour à Bordeaux pour réaliser la reconstruction du clocher de l'église Saint-Michel (fig. 10 et 11), une des paroisses les plus importantes de la ville et une des plus puissantes expression de l'art gothique en Aquitaine aux dires de Charles Marionneau. Le clocher ou campanile était réputé l'un des plus hauts du royaume, voire d'Europe⁶⁴.

Le 8 septembre 1768, un ouragan dévasta Bordeaux et sa région. Les promenades et plusieurs maisons furent balayées tandis que la flèche du clocher de Saint-Michel, l'«un des monuments majeurs de notre ville» aux dires des jurats, qui servait de balise aux navigateurs⁶⁵, s'était effondrée d'une hauteur de 120 pieds sans faire de victimes, à l'exception d'une femme qui eut le bras cassé. Sur les 146 pieds 6 pouces (47 m) de haut de la flèche, il ne restait, que 72 pieds (23 m). Les pierres, en tombant à l'intérieur du clocher, avaient

58. A.N., T 1168³, lettre de Mansart à De George du 21 octobre 1768. Nous n'avons pu établir précisément l'identité de ce personnage dans l'*Almanach (...) de la Guienne*. Nous n'avons guère trouvé qu'un Jacques Petit de La Planchette, âgé de 26 ans, natif de Limerick en Irlande, fils de Jacques, qui fut engagé par le capitaine du *David* de Bordeaux pour voguer vers les Antilles (A.D.Gir., 3 E 19 315 : engagement du 29 décembre 1768).

59. *Ibid.*, lettre du 5 décembre 1768.

60. *Ibid.*, lettre du 18 février 1769.

61. Cf. note 20 et *supra*.

62. Cf. Deler, 1960, p. 32, 45-46 et *ibid.*

63. A.M.Bx, CC 245. Logement octroyé par délibération des jurats du 28 avril 1766. Ce Robin était peut-être apparenté au peintre Jean-Baptiste-Claude Robin (1734-1818), futur auteur du plafond de la salle du Grand Théâtre. Les pavillons du jardin royal, juchés sur une terrasse, sont l'œuvre de Michel Voisin, d'après les plans et sous la direction d'Ange-Jacques Gabriel. Les deux situés aux extrémités servaient de pavillons de garde. C'est sans doute là que logea Mansart de Sagonne.

64. Cf. Marionneau, 1861, Lamothe, 1845 et *infra*. Saint-Michel formait la paroisse la plus importante de la ville tant par son église, son étendue, que le nombre de paroissiens. Depuis sa restauration par Abadie au XIX^e siècle (cf. *infra*), les dimensions du clocher ont bien changé. Il mesure actuellement 114,60 mètres. Avant restauration, sa hauteur était d'au moins 300 pieds (96 m. environ) avec la croix dont 135 pieds 6 pouces (44 m. environ), du sol à la galerie sous la flèche, et 146 pieds 6 pouces (47 m. environ) pour la flèche. Suite à l'ouragan de 1768, il fut tronqué sur 10-12 pieds de long (3-4 mètres environ). Son diamètre était de 18,50 mètres au lieu des 22,90 mètres actuels. Il couvrait une surface de 48 mètres au lieu de 64,72 mètres aujourd'hui (cf. Baurein, V, 1785, p. 179 et Nolibois, 1869, p. 10 et 15).

65. Un arrêt du Parlement de Bordeaux du 23 février 1752 (cf. *infra*) rappelle son rôle pour éviter les écueils et arrimer sûrement au port de cette ville.

préservé les maisons environnantes d'une terrible catastrophe, mais avaient endommagé les cloches que l'on récupéra des débris ⁶⁶.

Bâti à partir de 1472 par les maîtres d'œuvre Jean Lebas père et fils, le clocher fut inauguré par le cardinal André d'Épinay, archevêque de Bordeaux, en 1492. Situé à une quinzaine de mètres du côté droit de l'église, il avait été frappé à plusieurs reprises par la foudre (1495, 1497, 1574, 1608, 1679) au point que les maîtres d'œuvre durent le renforcer à plusieurs endroits. La pointe de la flèche, emportée en 1679, fut rétablie en 1695. En juin 1660, il avait même subi un tremblement de terre qui avait entraîné des chutes de pierres ⁶⁷.

Suite à ces assauts successifs, le clocher de Saint-Michel se trouvait dans un piètre état au milieu du XVIII^e siècle. Devant l'urgence de la situation, la fabrique décida sa réparation en 1752. Elle fut adoptée, le 30 janvier, après la visite de l'architecte de la ville Vincendon qui avait constaté l'ampleur des dégâts : près de 400 pierres étaient tombées et 450 autres étaient abîmées. La fabrique lança une quête pour recueillir les fonds nécessaires à la restauration, quête qui fut autorisée par arrêt du Parlement de Bordeaux du 23 février. L'arrêt rappelait que le clocher était l'un des plus curieux monuments de la dernière moitié du XVe siècle et qu'avec ses 300 pieds, il formait l'une des plus hautes tours gothique d'Europe après celle d'Ham-bourg ⁶⁸.

Élevé dans le cimetière de la paroisse, le clocher était à ce point endommagé qu'à défaut des urgentes et nécessaires réparations dont il a besoin, la ruine et chute de sa flèche est imminente, déclarait Vincendon, ce qui pourrait causer divers et fâcheux incidents. Il pouvait écraser des gens au sortir de la messe et occasionner des dommages aux voûtes de l'église, ainsi qu'aux maisons voisines. Son état pitoyable était dû en partie, rappelait-il, à la mauvaise qualité de la construction, certaines pierres ayant été posées en délit. Le nombre de pierres de la flèche et de la galerie située au-dessous étaient, en outre, minées par les eaux pluviales et calcinées par la foudre ⁶⁹.

Les Bordelais étaient si fiers de leur clocher qu'il fut aussi qualifié de *monument curieux de l'antiquité* (sic) et de *plus beau clocher qu'il y ait dans le Royaume* ⁷⁰ ! Portier avait établi, le 30 août 1755, un projet de réparation d'un montant de 41 407 livres 10 sols, entrepris sous l'impulsion de l'intendant Tourny dont il était l'architecte favori, on l'a vu ⁷¹. Il avait dressé un second procès-verbal dans lequel il constata que deux des arcs-boutants ouest étaient gravement fissurés. La flèche comportait en outre une brèche de 14 pieds de haut et une autre de 4-5 pieds. Enfin, nombre de pierres étaient manquantes et leur joint de mortier était tombé ⁷².

Mais là, comme pour l'hôtel de ville, le projet n'eut pas de suite car la fabrique ne disposait pas de fonds suffisants. C'est ainsi que 13 ans plus tard, la flèche fut emportée par l'ouragan de 1768. Quand il survint, Mansart de Sagonne arrivait à Bordeaux et logeait non loin de là, rue des Ayres ⁷³. Il fut donc rapidement au fait de l'événement. Pourtant, la reconstruction de la flèche du clocher de l'église ne figurait pas parmi ses projets. Il avait suffisamment à faire avec ceux de l'hôtel de ville et de sa compagnie. Il ne s'y attela qu'en janvier 1769, après l'échec de son entrevue avec les jurats, suite à son entretien avec le sieur Tennet, un des syndics de la paroisse. Les marguilliers avaient résolu en effet, dans une délibération capitulaire du 16 du mois, de faire dresser un plan pour la reconstruction du clocher ⁷⁴.

La délibération annonçait l'élévation d'un bâtiment provisoire dans le cimetière, près de la porte Canteloup, afin d'installer les cloches avant leur remise en état ⁷⁵. Ce bâtiment permettait de poursuivre les sonneries et de percevoir les droits afférents lors de l'inhumation des morts de la paroisse, quoique certains habitants aient refusé de les acquitter en dépit

66. L'ouragan survint vers 18h et dura jusqu'à 2h. du matin, signalent les jurats. *Les édifices les plus solides, écrivent-ils, n'ont pas résisté à sa violence, tous ont souffert, d'autres ont été emportés* (sic). Le clocher de Saint-Michel fut ainsi *razé* (sic) sur une hauteur de 80 pieds (26 mètres environ). Dans le Bordelais, de nombreuses vignes furent arrachées. La désolation fut générale (A.M.Bx, BB 174, lettres des jurats à Richelieu et Bertin des 9-10 septembre 1768). Cf. Bernardau, 1803, p. 203. Sur les cloches, cf. *infra*.

67. Cf. Nolibois, note 64 ; Anguier, 1887, p. XVII ; Brutails, 1916, p. 17 ; Loirette, 1941, p. 22-23 ; Destouesse, s.d., p. 5.

68. A.D.Gir., G 2328, n° 21. Cf. Marionneau, 1861, p. 270 et Corbier, 1877, p. 138.

69. *Ibid.*

70. L'abbé Baurein, curé de la paroisse, ajoute même que « la gloire de l'avoir fait construire est incontestablement acquise aux anciens habitants de cette paroisse ». Il alla jusqu'à le comparer « à ces superbes pyramides que l'Égypte érigea sur les sépultures de ses Rois » (cf. Baurein, IV, 1785, p. 155 et 175).

71. A.D.Gir., C 1225, n° 12 ; Baurein, *ibid.*, p. 179 ; Marionneau, 1861, p. 270. Tourny avait à cœur de réaliser les réparations indispensables de ce monument insigne de la ville, le premier qu'on apercevait et qu'on aperçoit encore lorsqu'on arrive à Bordeaux. Il devait être conservé, selon lui, à la postérité. Sa réfection participait de sa politique d'embellissement de la ville. On notera que, comme pour l'exemple fameux de la restauration de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans par Hardouin-Mansart et De Cotte au début du XVIII^e siècle, le projet de Portier conservait le style gothique, ce qui ne fut pas le cas, semble-t-il, de celui de Mansart de Sagonne (cf. *infra*).

72. A.D.Gir., *ibid.*

73. Cf. *supra*.

74. A.D.Gir., G 2309. Tennet demeura syndic de la fabrique jusqu'à son décès en 1786 (cf. Corbin, 1877, p. 199).

75. *Id.*, G2305, délibération du 22 janvier 1769. Antoine Dubergier fils et Faurès, ouvriers de la fabrique, furent chargés de l'opération. Antoine Dubergier père, syndic de la fabrique, fut chargé de lever les fonds nécessaires auprès de Tennet.

de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 21 septembre 1768 qui les autorisait. Cet arrêt faisait suite à une délibération du 18 septembre, ainsi qu'à une requête des syndics et des grands ouvriers de l'œuvre du 20 du mois ⁷⁶.

Le projet de Mansart de Sagonne pour la flèche du clocher de Saint-Michel est daté du 21 janvier 1769. Il comprenait un plan et un devis. L'un et l'autre ont aussi disparu ⁷⁷. Charles Marionneau, qui avait examiné le plan au milieu du XIX^e siècle, déclare à son propos : « Jamais projet moins en harmonie avec le reste de l'édifice ne pouvait être rêvé pour la restauration du clocher ! » Il se réjouissait ainsi que le manque de fonds ait empêché son exécution. Outre la date, il était signé presque comme celui de l'hôtel de ville : *Mansart de Lévy, chevalier comte de sagonne, ingénieur et architecte du roy et de son Acad. Royale en la 1^o cl. ainsy que 1^o architecte des Etats et Province de Bourgogne* ⁷⁸.

La perte de ce plan est d'autant plus regrettable qu'il s'agissait du dernier projet d'architecture attesté de Mansart de Sagonne. Il aurait été ainsi intéressant d'examiner ce qu'avait pu produire l'architecte et le style qu'il avait employé dans cette réalisation. Était-il demeuré fidèle à sa formation rocaille ou, au contraire, avait-il épousé, comme son frère aîné Mansart de Jouy, l'esthétique néo-classique en vigueur ? Peut-être s'était-il conformé au style gothique du monument, tel que ce style était perçu alors ⁷⁹ ?

Mansart de Sagonne avait touché 240 livres du syndic de la fabrique, Dubergier, qui se fit rembourser la somme par son fils, Antoine, ancien consul et grand ouvrier, en mars 1769. Dubergier remit le plan et le devis de l'architecte à Molles, son confrère, pour être déposés dans les archives de la paroisse ⁸⁰.

Le projet de Mansart fut estimé à 50 000 livres ⁸¹. Ne disposant pas d'une telle somme, la fabrique pensa, dans une délibération du 19 avril 1769, recourir à l'emprunt par constitutions de rentes et solliciter l'avis des paroissiens à ce sujet. Elle souhaitait obtenir également leur approbation sur les réparations urgentes du clocher qui seraient confiées à l'architecte Tardy dont le devis avait été remis à Fourès, autre grand ouvrier de la fabrique. Ces points furent approuvés par les paroissiens le dimanche suivant, 23 avril ⁸². Par charité, la paroisse Saint-André, cathédrale de la ville, offrit 20 000 livres de rente pour engager les travaux, ce que la fabrique accepta bien volontiers par une délibération du 3 mai ⁸³.

Dépourvus de moyens pour les poursuivre, elle fut réduite aux conjectures. Toutefois, le 23 septembre 1770, le grand ouvrier de la fabrique Fourès arrêta avec le maître couvreur François Gaumer le marché de démolition des ruines de la flèche afin de préparer la reconstruction. Il fut fixé à 1 800 livres. Les pierres récupérées seraient entreposées dans le cimetière ⁸⁴.

Les difficultés croissantes de levée des fonds décidèrent la fabrique, le 14 avril 1771, à recourir aux fidèles ⁸⁵. Elle confirma son intention de poursuivre l'exécution du projet de Mansart de Sagonne. Le 26 juillet, elle procéda à la nomination des commissaires chargés de négocier les marchés avec les ouvriers et chargea, le 2 août, Molles et Journu, respectivement syndic et grand ouvrier, de la refonte des cloches ⁸⁶.

76. *Id.*, G 2338, n° 23.

77. Plan et devis consignés dans le registre de l'inventaire des archives de la fabrique par l'abbé Baurein (*id.* G 2375). Le folio 261 (ou 132 suivant la pagination ancienne) fait état d'une liasse n° 55 contenant au n° 1, un plan du sieur mansart, architecte des maisons de sa majesté à Paris et devis pour l'augmentation (sic) du clocher de St Michel. Ces plans et devis figuraient dans le carton actuel (G 2371). On y retrouve à l'intérieur l'indexation des différentes pièces de la liasse 55 par l'abbé Baurein, numérotées de 1 à 16.

Un devis non signé et non daté pour la reconstruction du clocher, intitulé *Etat et Estimation du Surplus des ouvrages qu'il convient faire pour la refection Entiere de la fleche ou Piramide du cloché de L'Eglise Paroissiale de St Michel à Bordeaux*, est conservé aux Archives départementales (G 2338). D'un montant total de 11 500 livres, il ne peut s'agir du devis de Mansart de Sagonne qui se montait, quant à lui, à 50 000 livres (cf. *infra*). Il faut rattacher ce devis, semble-t-il, à celui de l'architecte Tardy, remis à Fourès, grand ouvrier de la fabrique, en avril 1769, ainsi que le rapporte la délibération de cette dernière du 19 du mois (G 2305). Cette délibération avait requis la convocation pour le dimanche suivant, de l'ensemble des paroissiens pour obtenir leur approbation d'emprunter les fonds nécessaires. Décision qui fut agréée le dimanche suivant, 23 avril.

Ce devis avait pour objet la réparation de la partie du clocher contenant les cloches. De 5 au Moyen Âge (1 grosse et 4 petites, disposées aux angles, dans les clochetons au-dessus des piles), elles n'étaient plus que 4 au XVIII^e. La fabrique indique en effet, dans son registre des comptes (G 2326, fol. 32), pour 1771, que lors de leur chute en 1768, les pierres brisèrent la grosse cloche, ainsi que le chambranle des trois autres. On attendit août 1771 pour faire fonder 4 nouvelles cloches par Turman. Refondues le 3 décembre suivant, elles furent mises en place le 18 du mois et bénites, le 24, par Madelon, bénéficiaire. Chaque syndic dut verser 500 livres à cet effet. Un couvreur arasa le clocher et le couvrit de tuiles plates. Ouvrages qui se montaient à 1000 livres et qui devaient durer jusqu'au milieu du XIX^e siècle (*ibid* et *infra*).

78. Cf. Marionneau, 1861, p. 270 et *supra*. Il fut le premier des historiens de la paroisse à évoquer ce projet. Nous avons tenté de le retrouver, avec son devis, dans les fonds des papiers de l'auteur, conservé à la Bibliothèque municipale (fonds patrimoniaux, Ms 1583/1). En vain. Nous remercions Mme Hélène de Bellaigüe, conservatrice en chef honoraire, de son dévouement à cet égard.

79. Dans le projet de Portier notamment (cf. *supra*). Sur Jean Mansart de Jouy (1705-1783), cf. Cachau, 2004, I, p. 137-164.

80. A.D.Gir., G 2351, n° 13, quittance du 1^{er} mars 1769 signée Dubergier père ; G 2323, fol. 95.

81. *Id.*, G 2309, fol. 83 et G 2306, fol. 10v^o, délibération du 14 avril 1771. Somme reprise par l'abbé Baurein (IV, 1785, p. 179) et Marchandon (1842, p. 27).

82. *Id.*, G 2305.

83. *Ibid.*

84. *Ibid.*

85. Cf. note 81.

86. A.D.Gir., G 2367, fol. 14. Une avance de 4 000 livres fut consentie aux grands ouvriers pour commencer les travaux.

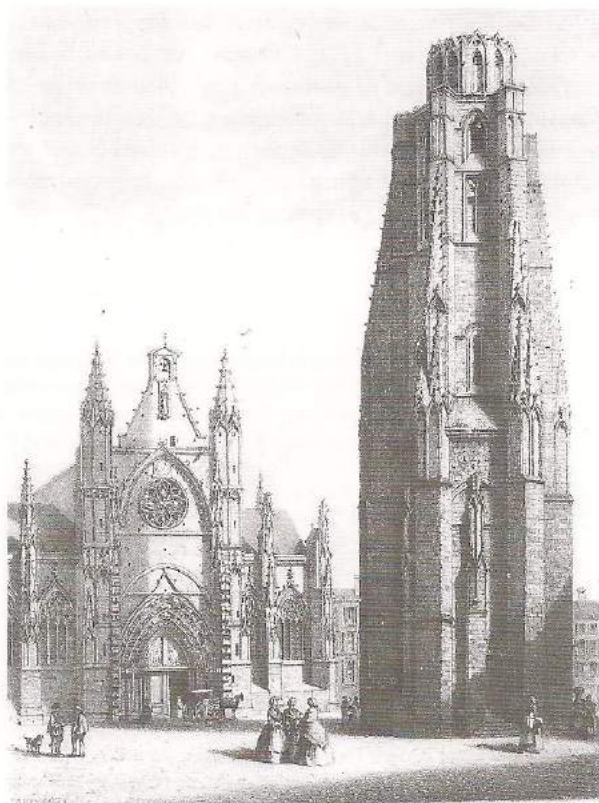


Fig. 11. - Le clocher de Saint-Michel avant restauration au XIXe siècle, lithographie de Charles Mercereau (A.M.Bx, V-L 7).

En attendant la réalisation définitive du projet, la fabrique entama, au cours du mois d'août, le nivellement des ruines du clocher afin de les couvrir – provisoirement – de tuiles plates et de mortier après deux années passées à l'air libre, exposées aux intempéries. En décembre, les quatre nouvelles cloches étaient réinstallées⁸⁷.

Comme souvent sous l'Ancien Régime, le manque de fonds et l'importance des réparations de l'église empêchèrent l'exécution du projet de Mansart de Sagonne. En 1811, un nouveau fut élaboré par Louis Combes, adopté par la fabrique, qui demeura sans suite lui aussi. Ce n'est qu'en 1860 que la restauration du clocher de Saint-Michel put enfin aboutir. Elle avait été confiée en 1857 à Paul Abadie (1812-1884), architecte diocésain et futur architecte du Sacré Cœur à Paris. A l'inauguration des ouvrages en 1869, cela faisait précisément un siècle que Mansart avait établi son projet. Quoique d'esprit gothique, le clocher fut hélas profondément dénaturé comme l'attestent les vues avant et après restauration (fig. 11-12)⁸⁸.

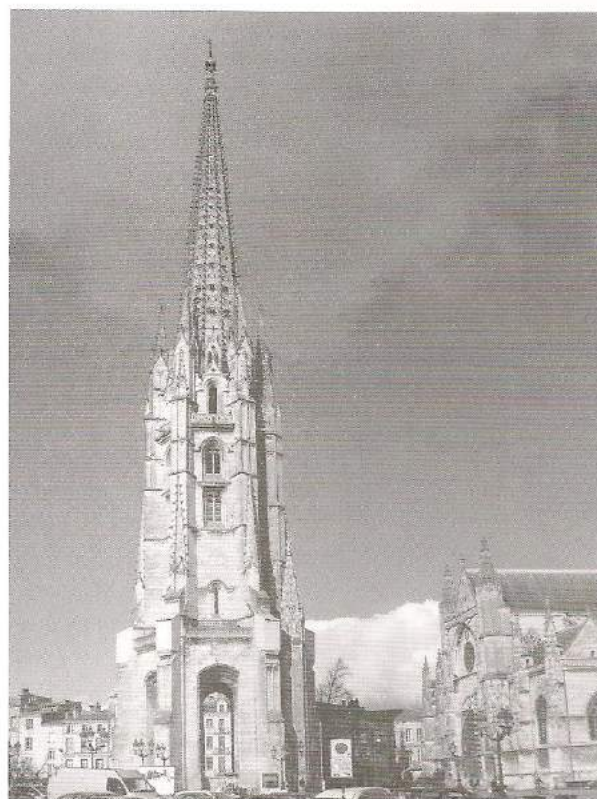


Fig. 12. - Le clocher de Saint-Michel, état actuel (cliché S. Drapeau).

Malgré les sept mois passés à Bordeaux, de septembre 1768 à avril 1769, Mansart de Sagonne ne parvint nullement à remplir ses objectifs : il ne trouva que cinq partenaires à sa compagnie pour les canaux d'Espagne. Les jurats opposèrent une fin de non-recevoir à son projet d'hôtel de ville et, quoiqu'il ait été adopté et réglé, le projet du clocher de Saint-Michel ne fut finalement pas réalisé. Le sort décidément s'acharnait sur le dernier Mansart. Le bilan est d'autant plus décevant que nous n'avons pas la moindre idée de ce que furent ces projets. De surcroît, sa réputation dans la capitale de la Guyenne fut définitivement entachée par la diffusion d'un libelle contre le corps de ville. Mansart de Sagonne n'avait plus rien à faire à Bordeaux et n'y reviendra plus. Gageons que l'on retrouvera, un jour, les projets évoqués...

87. *Id.*, G 2326, fol. 32-33 et cf. note 77.

88. Cf. Marionneau, 1861, p. 120 ; Nolibois, 1869, p. 7 ; Abadie, 1857 et note 64. Son projet fut adopté le 13 août 1860 et le clocher fut inauguré par le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, en 1869 (cf. Destouesse, s.d., p. 5).

Bibliographie

- Abadie, 1857 : Abadie, Paul, *Paroisse Saint-Michel de Bordeaux. Restauration de la tour isolée*, brochure du 7 novembre 1857, s.l.
- Almanach historique de la province de Guienne, Bordeaux, 1769.
- Aubert, 1864 (1980) : Aubert de La Chesnaye-Desbois, François, *Dictionnaire de la noblesse*, t. V, Paris, 1864 (t. II, rééd. 1980).
- Baurein, 1785 : Baurein, Jacques (abbé), *Variétés bordelaises ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, t. IV, Bordeaux, 1785, p. 147-184 : «Dissertation sur le clocher de Saint-Michel de Bordeaux».
- Bernardau, 1803 : Bernardau, Annales politiques, littéraires et statistiques de Bordeaux divisés en cinq parties, Bordeaux, 1803.
- Brutails, 1916 : Brutails, Jean-Auguste, *Saint-Michel de Bordeaux*, Bordeaux, 1916, p. 17.
- Cachau, 1996 : Cachau, Philippe, «Un projet inédit de place royale et d'hôtel de ville à Marseille par Mansart de Sagonne (1752)», *Bulletin Monumental*, janvier-mars 1996, p. 39-53.
- Cachau, 2004 : Cachau, Philippe, *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Paris-I en 2004 sous la direction de Daniel Rabreau (3 tomes).
- Cachau, 2015a : Cachau, Philippe, «L'hôtel de ville de Marseille au XVIII^e : Des vicissitudes de l'aménagement urbain sous le règne de Louis XV», *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, sous la direction d'Alain Salamagne, Rennes et Tours, 2015, p. 319-344.
- Cachau, 2015b : Cachau, Philippe, «Un Mansart au Pays Basque : le projet de canal Atlantique-Méditerranée de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1767-1769)», *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, n° 170, 2015, p. 11-44.
- Chaix d'Est-Ange, 1904-1910 (1983) : Chaix d'Est-Ange, Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes et notables à la fin du XIX^e siècle*, t. II, Evreux, 1904 ; t. IX, Evreux, 1910 (rééd. Paris, 1983).
- Champion, 2014 : Champion, Emilie, *Le maréchal duc de Richelieu, un homme de pouvoir et de guerre, au siècle des Lumières*, thèse d'histoire moderne soutenue à Bordeaux 3 en juin 2014 sous la direction de Michel Figeac (2 tomes).
- Corbin, 1877 : Corbin, Raymond (abbé), *Saint-Michel de Bordeaux. Etude historique et archéologique*, Bordeaux, 1877.
- Deler, 1960 : Deler, Maryvonne, *Le jardin public de Bordeaux (XVIII^e-XIX^e siècles)*, mémoire de DESS soutenu à Bordeaux 3 en avril 1960 sous la direction de François-Georges Pariset.
- Desbrest-Gillis, 1989 : Desbrest-Gillis, Stéphane, *Richard-François Bonfin (1730-1814). Regards sur un demi-siècle d'architecture bordelaise*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Bordeaux 3 en 1989 (2 tomes).
- Desgraves, 1993 : Desgraves, Louis, *Bordeaux au XVIII^e siècle (1715-1789)*, Bordeaux, 1993.
- Deshairs, Léon, *Bordeaux. Architecture et décoration au XVIII^e siècle*, Paris, s.d., pl. 1-10 (hôtel de ville).
- Destouesse, s.d. : Destouesse, Paul (chanoine), *La basilique Saint-Michel de Bordeaux*, Bordeaux, s.d., p. 5.
- Dictionnaire de biographie française*, t. III, Paris, 1939.
- Gady, 2005 : Gady, Alexandre – Pérouse de Montelos, Jean-Marie (sous la direction de), *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*, cat. expo. musée des Beaux-Arts de Nancy, Nancy, 2005.
- Gady, 2010 : Gady, Alexandre (sous la direction de), *Jules Hardouin-Mansart, 1646-1708*, Paris, 2010.
- Julian, 1895 : Julian, Camille, *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, Bordeaux, 1895, p. 319.
- Lamothe, 1845 : Lamothe, Léonce de, *Recherches sur les bénéfices et sur l'église Saint-Michel de Bordeaux*, Bordeaux, 1845.
- Lamothe, 1851 : Lamothe, Léonce de, *L'hôtel de ville de Bordeaux*, Paris, 1851.
- Loirette, 1941 : Loirette, Gabriel, *Eglise Saint-Michel de Bordeaux*, Paris, 1941.
- Marchandon, 1842 : Marchandon, Pierre-Jean, *Histoire du clocher de Saint-Michel et de son caveau*, Bordeaux, 1842.
- Marionneau, 1861 : Marionneau, Charles, *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*, Bordeaux et Paris, 1861.
- Michelot, 1924 : Michelot, A-A, «L'ancien hôtel de ville et l'explosion du 13 décembre 1657 (...)», *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. XVII, 1924, p. 74-89, 143-155, 205-214, et 244-257.
- Mondain-Monval, 1918 : Mondain-Monval, Jean, *Soufflot. Sa vie, son œuvre, son esthétique (1713-1780)*, Paris, 1918.
- Nolibois, 1869 : Nolibois, Jean (abbé), *Notice sur le clocher de Saint-Michel de Bordeaux. Sa construction primitive de 1472 à 1492 ; sa restauration de 1860 à 1869*, Bordeaux, 1869.
- Pariset, 1968 : Pariset, François-Georges, *Bordeaux au XVIII^e siècle*, Bordeaux, 1968.
- Pariset, 1973 : Pariset, François-Georges, «Bonfin. Elévation d'un hôtel de ville pour Bordeaux», *Société archéologique de Bordeaux, exposition du centenaire, MDCCCLXXXIII-MCMLXXXIII*, cat. expo., Bordeaux, 1973, p. 94-97, n° 128.
- Pariset, 1978 : Pariset, François-Georges, «Notes sur l'hôtel de ville de Bordeaux et ses projets de reconstruction (1752-1774)», *Archives de l'Art Français*, t. XXV, 1978, p. 191-201.
- Pérouse, 2004 : Pérouse de Montelos, Jean-Marie, *Jacques-Germain Soufflot*, Paris, 2004.
- Pérouse, 2012 : Pérouse de Montelos, Jean-Marie, *Ange-Jacques Gabriel*, Paris, 2012.
- Provensal, 1993 : Provensal, Jean-Baptiste, *Le maréchal de Richelieu et les arts. Recherches préliminaires*, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art soutenu en 1993 à Bordeaux 3 sous la direction de Christian Taillard (2 tomes).
- Rabreau, 2008 : Rabreau, Daniel, *Apollon dans la ville : le théâtre et l'urbanisme en France au XVIII^e siècle*, Paris, 2008.
- Salamagne dir., 2015 : Salamagne, Alain (sous la direction de), *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, coédition Presse universitaire de Rennes – Presse universitaire François Rabelais, Rennes et Tours, 2015.
- Taillard, 1987 : Taillard, Christian, *Bordeaux classique*, Toulouse, 1987.
- Taillard, 1993 (2001) : Taillard, Christian, *Le Grand Théâtre de Bordeaux. Miroir d'une société*, coll. «Patrimoine au présent», Paris, 1993 (rééd. 2001).